Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-212902910-20261013-1310202610BIS-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE	EXTRAIT DU REGISTRE
ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN	DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE TREGOUREZ	DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°1310202610

DATE DE CONVOCATION : ..... 8 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre 2026 à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony Page.

DATE D'AFFICHAGE :	8 octobre 2026
Nombre de Conseillers en exercice	15
Nombre de présents	13
Nombre de votants.	14

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :
William Mallégoll qui a donné procuration à Anthony Page
Florian Lelièvre, absent excusé,

Secrétaire élue : Marion Pasdeloup

OBJET : Convention de servitude assainissement – 8 Kermadec

Le propriétaire envisage de réhabiliter son assainissement individuel. A cet effet, la solution retenue est d'installer un poste de relevage avec un refoulement dans la canalisation existante en domaine public.

Dans ce contexte, il est important d'établir une convention qui permet de garantir la pérennité de l'ouvrage dans le domaine public ainsi que sa prise en compte dans le cadre d'éventuels travaux ultérieurs.

Pour autant, compte tenu du procédé utilisé, aucune ouverture de fouille dans le domaine public n'est à envisager sauf en cas de dégradation avancée du tuyau en place. Il n'y a pas de risque non plus pour le réseau de canalisation de l'eau potable situé à proximité.

Par rappel, la traversée de la route existe déjà, il y a 2 tuyaux PVC de 100mm et 80mm chacun et elle se trouve à 1m de profondeur.

Dans ce contexte, il y a lieu de formaliser cette opération par le biais d'une convention de servitude qui sera jointe à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité

- Valide la convention de servitude,

- Donne l'autorisation de la commune de Trégourez de traverser le domaine public entre les parcelles A 517 et A225 en référence à la demande formulée par le SPANC de la CCHC,

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-212902910-20261013-1310202610BIS-DE

- Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir permettant l'aboutissement de cette opération.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétariat

Marion Pasdeloup

Le Maire,

Anthony Page

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Publié le : .....